

## POURQUOI RÉALISER UN DIAGNOSTIC ?



- ✓ Évaluer l'exposition de mon bien aux risques inondation
- ✓ Savoir agir en cas d'alerte
- ✓ Limiter les dégâts et leurs coûts
- ✓ Favoriser un retour rapide à la normale et une continuité d'activité
- ✓ Préserver la valeur de mon bien
- ✓ Répondre aux obligations réglementaires (IAL\*, PPRn\*, etc.)

## POUR QUI ?



Si le bien se trouve en zone inondable, le diagnostic s'adresse aux :

- ✓ Propriétaires
- ✓ Locataires : vous pouvez réaliser un diagnostic avec l'accord de votre propriétaire
- ✓ Gérants d'entreprise
- ✓ Gestionnaires d'immeuble

\* IAL : Information Acquéreurs Locataires  
\*\* PPRn : Plan Prévention des Risques Naturels

## MOT DU SYNDICAT

Le territoire littoral des estuaires de la Bresle, de la Somme et de l'Authie est soumis au risque inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, submersion marine et remontées de nappes.



Le dispositif ALABRI – Bresle Somme Authie, s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) et propose un accompagnement gratuit et personnalisé dans le but d'aider les particuliers, les gérants d'entreprises et les gestionnaires de bâtiments collectifs dans l'adaptation de leurs biens face aux inondations.

Ce dispositif est porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), et financé par l'État, les départements de la Somme et de la Seine-Maritime, les communautés de communes du Ponthieu-Marquenterre, des Villes-Soeurs et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR M'INSCRIRE ET BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC

- [www.baiedesomme.org/alabri](http://www.baiedesomme.org/alabri)
- [alabri@baiedesomme.fr](mailto:alabri@baiedesomme.fr)
- 07.66.89.82.77

Projet réalisé avec la participation technique et financière de :



## QUELLES SOLUTIONS POUR MON BIEN ?

Qu'il s'agisse de **ma maison**, de **mon appartement** ou de **mon entreprise**, je réalise gratuitement mon diagnostic pour réduire la vulnérabilité de mon bien face aux inondations.



Conception et création graphique : MAYANE Crédits photos : Le Crotoy © N. Bryant-SMBS-GLP

## LE DISPOSITIF PROPOSE UN **DIAGNOSTIC** :



### **GRATUIT**

Il est entièrement pris en charge par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, l'État et les départements de la Somme et de la Seine-Maritime.



### **PERSONNALISÉ ET SUR MESURE**

Il est adapté à mon bien et à ma situation.



### **FIABLE**

Grâce à l'intervention d'experts et d'un géomètre, il détermine précisément mon exposition aux risques.



### **CONFIDENTIEL**

Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.

# DES **SOLUTIONS ADAPTÉES** À CHAQUE CAS

1

Je contacte les équipes en charge du dispositif.

2

Une visite technique de mon bien par un expert des risques inondation et par un géomètre est organisée pendant 1 à 2h.

3

Le diagnostiqueur en charge de mon dossier me remet un rapport détaillé et m'explique les conclusions.

4

J'anticipe la prochaine inondation en mettant en place les conseils organisationnels donnés par mon diagnostiqueur.

Et la suite?

CERTAINES MESURES BÉNÉFICIENT D'**AIDES FINANCIÈRES** ET DE **SUBVENTIONS** DE LA PART DE L'ÉTAT POUVANT ATTEINDRE **80%**.

## EXEMPLES DE **MESURES ADAPTÉES** POUR UN BIEN EN ZONE INONDABLE



Aménager une zone refuge accessible depuis l'intérieur.



Arrimer les cuves, citernes, etc. pour éviter leur flottaison.



Limiter les entrées d'eau dans le bâti par la pose de batardeaux ou l'occultation temporaire des aérations basses.

## EXEMPLES DE **CONSEILS ORGANISATIONNELS** SUPPLÉMENTAIRES



Élaborer un plan organisationnel.



Mettre hors d'eau les équipements ou les documents de valeur.

